

Sorgues, le 17 avril 2016



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRINTEMPS À MARSEILLE

Le samedi 2 avril 2016 à 9h15 a débuté le conseil d'administration de la FAMM. La séance commence avec le décompte des délégués présents ou représentés. Quinze associations sont représentées sur les dix-neuf que compte la FAMM. Ce sont :

- Société Association Botanique et Mycologique Bas Alpine : Bernard OVERAL & Élisabeth MANZO & Danielle OVERAL-GRANVILLE
- Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes : Jean Louis et Éliane RAFFAGHELLO – Philippe ARNAL
- Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons : Anne Marie BOURGESSE & Jean Paul ROMAN
- Société Mycologique des Sciences Naturelles de Béziers : Anne Marie BOURGESSE pour le président DIGUET
- Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l' Hérault : Marie Jo MAURUC + pouvoir du président MOUSAIN -
- Société Mycologique André Marchand : Edgar OMS – Michel PUJOL
- Société Mycologique d'Alès : pouvoirs Vanessa BOZEC & Jean CHABROL
- Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse : pouvoir de Ange RAFFALLI
- Société Mycologique de Porto Vecchio : Philippe AUBEL & pouvoir d'Élisabeth HODES
- Société Mycologique d'Ajaccio : pouvoir de Brigitte BILES-LEDENTU & Marie-Antoinette BURONI
- Société Mycologique de Provence : Claude MONIER - Francis FOUCHIER - Henri CAVANNA
- Association Mycologique d'Aix-en-Provence : Daniel CHARLES - Claude ICARD
- Société des Sciences, d'Archéologie de Toulon : pouvoir de Jeanne SOURNIA
- Société Mycologique des Hautes-Alpes : René FOUCHER
- Association Mycologique de la Haute Vallée d'Olt : Yannick MOURGUES
- Société Mycologique de Vaucluse : Daniel PURAVET – Odile CHAMPION.

Le quorum est atteint, la séance peut continuer.

La présidente Danielle OVERAL-GRANVILLE salue les participants et les remercie de leur présence à Marseille. Elle demande l'approbation de l'assistance pour le compte-rendu du CA d'octobre au Lauzet. Celui-ci est voté à l'unanimité moins une abstention.

La présidente excuse l'absence, pour raison médicale, de Jean CHABROL initiateur du projet de révision des statuts et du règlement intérieur.

La secrétaire, après retour de la feuille de présence, donne quelques informations concernant les associations, en particulier elle signale que la société d'Apt est toujours en sommeil et que celle de Limoux Aude a demandé sa radiation de la FAMM en raison de son manque d'effectifs.

Le trésorier donne ensuite l'état des comptes à ce jour :

Recettes :

- Cotisations	879 €
- Abonnements Bulletins	3.830 €
- Publications	739 €
- Bulletins FMBDS	1.394 €
- Divers	400 €

Dépenses :

- Frais postaux	107,55 €
- Achat timbres	88,95 €
- Frais de déplacements	514,18 €
- Frais de congrès	700,00 €
- Bulletins FMBDS	1.438,00 €
- Divers	163,07 €.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Quelques cotisations annuelles n'ont pas été encore réglées. Pour certaines cela sera fait en fin de CA.

### **Vitrines de la FAMM :**

La présidente fait le point sur les journées du Lauzet qui ont été un succès de l'avis de tous les participants au nombre de 72 dont 52 adhérents FAMM et apparentés, 13 membres actifs de Digne et 7 participants hors FAMM. Tous ont apprécié l'hébergement dans un hôtel confortable avec une bonne restauration. Les sorties ont été intéressantes, les déterminations de l'après-midi avec les mycologues responsables très fructueuses au vu de l'alignement important des assiettes sur les tables de présentation. Il ne faut pas oublier le boulot réalisé par Bernard et son équipe pour nous faire parvenir dans les meilleurs délais le compte-rendu scientifique détaillé de ces journées.

### **Bulletins de la FAMM :**

Eliane RAFFAGHELLO donne les dernières nouvelles en ce qui concerne les abonnements au 1<sup>er</sup> avril 2016 :

Pour la France : 322 bulletins payés + 22 adressés soit en échanges, soit avec relance (16) concernant les sociétaires FAMM

46 bulletins adressés à des abonnés extérieurs à la FAMM

2 gratuits pour FAMM et SMF

Pour l'étranger : 33 envoyés dont 10 avec relance (4 à 11€ pour des adhérents FAMM).

Éliane rappelle que tous les courriers doivent impérativement passés par la boîte postale **BP 80154 MARSEILLE 13302 CEDEX**, Francis relevant régulièrement le courrier et lui faisant suivre celui l'intéressant. Il en va de même pour les abonnements aux bulletins de la FMBDS.

Francis signale que jusqu'à présent, il n'a reçu qu'un article pour le prochain numéro et il lance un appel aux auteurs potentiels dans les associations.

La secrétaire, à la demande de l'association d'Ajaccio, fait circuler un courrier faisant le point sur les efforts consentis par l'SMA pour le bulletin à la suite du congrès 2014 à Porticcio. Elle précise aussi que les deux victimes de vols lors de ce congrès, ont bien été indemnisées par leur compagnie d'assurances.

### Internet :

Sur le site, Jean Louis RAFFAGHELLO a déjà bien fait paraître tous les renseignements utiles concernant les prochaines journées de la FAMM à Bédarieux et de la CEMM à Sampeyre.

Il serait heureux que les associations fassent un réel effort pour lui faire parvenir, en temps utile, des informations précises (dates, lieux, horaires d'ouverture au public.....) concernant les diverses manifestations de la saison mycologique.

### Activités à venir :

#### **2016 Bédarieux du 24 au 29 octobre**

Anne Marie BOURGESSE annonce que sur le site de l'AMBHH, on trouvera le détail des journées ainsi que le bulletin d'inscription. Elle confirme que le prix de **135 €** est maintenu incluant le repas du samedi midi ainsi que le repas de gala. Il faudra seulement ajouter un supplément de **15 €** pour les participants à la journée en bord de mer.

En ce qui concerne les frais d'inscription, le CA de l'AMBHH a voté le maintien des **40 €** comprenant l'adhésion à la dite association.

À la demande de la secrétaire, Anne-Marie précise que l'accueil des camping-cars sera assuré.

**2017** La société d'Aix-en-Provence pressentie pour organiser les journées annuelles, est en recherche d'une structure (Gréoux, Sainte Tulle ....). Le problème qui se pose est celui du prix car les tarifs semblent assez élevés dans la région. Il conviendrait de fixer un prix limite de séjour pour un couple (**750 €** semble une somme raisonnable pour tous) et dans ce cas, il serait sans doute nécessaire de limiter la durée du séjour, soit 3 jours pleins au lieu de 4 actuellement .

**2018** – La Société André Marchand de Perpignan est sollicitée mais donnera une réponse ferme après le congrès de la SMF qu'elle organise cette année

**2019** – on cherche des volontaires.

### **Commission des Révision des statuts et du règlement intérieur :**

Sont désignés (avec leur accord) les membres du CA suivants : Philippe AUBEL – Danielle OVERAL-GRANVILLE – Odile CHAMPION – Francis FOUCHIER et bien sûr Jean CHABROL.

De l'avis unanime, la première chose à supprimer dans les statuts, ce serait les notions de past-président et post-président qui n'ont pas toujours été appliquées depuis leur introduction dans les statuts. La vacance éventuelle de la présidence pourrait être comblée par le plus âgé des vice-présidents.

Les idées des uns et des autres pourront être étudiées lors du prochain CA d'octobre.

### **Réunions de la CAFAM (Conférence annuelle des fédérations et associations mycologiques) :**

**2015 :** la FMM était représentée par Jean CHABROL, Francis FOUCHIER et Danielle OVERAL-GRANVILLE en tant qu'auditrice libre.

Lors de la réunion, la plupart des participants ont présenté un sujet concernant

- les champignons des pelouses naturelles (par la FME)
- la liste rouge des champignons en France métropolitaine
- la liste rouge des champignons en Poitou-Charente
- la législation sur les champignons
- le réseau national Mycoliste
- la responsabilité civile et pénale pour les détermineurs officiels
- les analyses pour le caesium 137
- le programme RENECOFOR
- l'affectation des bénéfiques occasionnés par la vente du stock des ouvrages d'André Marchand
- la réponse négative de la SMF aux demandes faites par d'autres fédérations ; le sujet doit être considéré clos .

#### **2016 :**

La prochaine réunion de la CAFAM, organisée par la FMBDS doit avoir lieu à Verrières-en-Forez le 14 avril. La FMM sera présente grâce à Danielle OVERAL et Francis FOUCHIER qui espèrent donner un peu plus de visibilité à la FMM au sein de cette conférence.

Francis va présenter un sujet concernant le traitement des empoisonnements par les champignons. Il s'agit d'une méthode qui implique l'application de la spectrographie de masse pour l'identification des macromycètes, le procédé "Maldi-Tof" projet de Anne-Cécile Normand et Raphaël Piarroux du Laboratoire de Parasitologie-Mycologie de l'hôpital la Timone à Marseille. Les membres de la Société Mycologique de Provence apportent leurs contributions en fournissant des champignons frais identifiés. Le but du projet c'est d'identifier l'espèce à partir de restes de champignon en moins de 30 minutes afin d'intervenir médicalement très rapidement. Il présentera à la CAFAM la technique et les résultats préliminaires.

Par ailleurs, Bernard OVERAL devrait présenter un projet concernant la mycosociologie.

### **« Remontée » des données mycologiques : D.O. présente l'ébauche d'un projet**

Buts : - Constituer un outil permettant de se baser sur un même référentiel et permettre l'enregistrement des données dans un même format, facilitant le traitement synthétique de toutes les récoltes.

- Etablir un inventaire actualisé des champignons de la zone périméditerranéenne (espèces patrimoniales, liste rouge...)

- Etre partie prenante dans le domaine de la biodiversité, avec des partenaires ayant les mêmes motivations (observatoires de l'environnement, Agence de la biodiversité (AFB), ...)

- Obtenir une meilleure prise en compte de la Fonge dans le Code de l'Environnement

N.B. Dans le Code de l'Environnement, le terme Flore inclut le règne végétal et le règne fongique)

Intervenants : - Fédérations, associations, particuliers / banques de données (Adonif, C.B.N., autres ?)

Contacts pris : - FMBDS : déjà bien engagée dans le processus avec le CBNA antenne de Chambéry: nous ont communiqué des infos concernant les modalités, le modèle de Convention...

- C.B.N. Alpin (Gap) : Jean-Michel GENIES : utilisent le logiciel *SILENE* (le même qu'en bota, lichens, bryo...) – il peut nous mettre en relation avec Virgile NOBLE (Porquerolles) et Paula SPINOSI (Corse)

- DREAL (Mme Dorothée Meyer qui s'est déclarée très intéressée), qui pourrait intervenir financièrement

Conditions : - Sine qua non ! : **VALIDATION** des données, les CBN ne disposent pas de mycologues, nous devons donc nous engager à leur fournir des données validées après filtrage par personnes reconnues compétentes

- Disposer d'une personne-relais, ayant des capacités certaines en informatique pour installer le logiciel et encoder les données (prévoir un budget) ; Nicolas Van Vooren peut être une personne ressource fort utile)

Discussion : - Il s'avère que 2 de nos assoc. (SMP Marseille et SHNH Montpellier) ont été contactées (par D. Meyer) pour envisager ce type de démarche, nous sommes donc dans la bonne direction.

- Les modalités, le partenaire, devront encore être précisés (notamment après la CAFAM où de nouvelles infos seront peut-être obtenues).

- La question des mycologues-référents devra être réfléchi : certains contacts interpersonnels sont plutôt positifs – la FAMM dispose de suffisamment de mycologues compétents, encore faut-il qu'ils aient des disponibilités.

Décision : par vote à l'unanimité, le C.A. accepte le principe et donne mandat à la présidente pour poursuivre ses investigations

### Mycoliste :

La présidente rappelle que les membres représentant la FAMM sont Lucien GIACOMONI, Serge POUMARAT, Philippe AUBEL, Jacques GUIMBERTEAU, Jacques MISERMONT et Jean Claude MALAVAL.

## **CEMM :**

Pour les prochaines journées à Sampeyre organisées par l'AMBAC de Boves dont vous trouverez tous les détails sur le site de la FAMM, les trois déléguées de la FAMM aux CA seront Marie-Antoinette BURONI, actuelle présidente de la CEMM, Myriam COULOM, secrétaire, et Odile CHAMPION. Pour la délégation à l'AG, trois délégués différents sont désignés, soit Danielle OVERAL-GRANVILLE, Jean-Louis RAFFAGHELLO et Jean-Louis SAVIGNONI (actuel trésorier CEMM).

Il avait été convenu que les délégués seraient défrayés des frais de transport en partie car l'AMA prend souvent en charge les passages bateau ou avion des délégués iliens. Les frais occasionnés par les réunions de printemps doivent être réglés par la CEMM pour les membres du bureau. Ils devraient être maintenant réduits par l'adoption d'un CA via e-mails et Skype.

## **DIVERS :**

Philippe AUBEL signale que les prochaines journées de la Corse auront lieu au Mouflon d'Or à Zonza, les 14, 15 et 16 octobre 2016.

Par suite de l'éloignement de certains délégués de la FAMM pour les CA de printemps, il a été convenu que ces derniers ne devraient débiter qu'à **9h30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt la séance à **16h30**.

La présidente  
Danielle OVERAL-GRANVILLE

La secrétaire  
Odile CHAMPION

**PS. :** À la demande de René CHALANGE, président de la SMF, la réunion de la CAFAM, prévue le 14 avril, a dû être reportée aux 17 et 18 mai. Danielle OVERAL étant indisponible à ces dates, ce sont Francis FOUCHIER et Jean CHABROL qui seront présents.